

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 8 février 2000, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la communauté urbaine de Lyon, de deux parcelles situées à l'intérieur du périmètre de la ZAC "les Jardins du Fort" à Bron, avenue François Mitterrand et rue Guy de Maupassant et appartenant à l'OPAC du Rhône, aménageur de ladite ZAC.

Lesdites parcelles, d'une superficie totale de 7 261 mètres carrés, cadastrées sous les numéros 2 193, 2 196, 2 198 et 2 200 de la section B, sont nécessaires à l'extension du lycée Jean-Paul Sartre.

Il est précisé qu'une classe préfabriquée a déjà été implantée par le Conseil régional sur les parcelles B 2 198 et 2 200.

Aux termes du projet d'acte administratif qui vous est présenté, cette acquisition interviendrait moyennant le franc symbolique ;

**B - Propose de délibérer comme suit ;**

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ce document.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer.

**3° - La dépense** en résultant ainsi que les frais d'hypothèque, évalués à 1 500 F, seront prélevés sur les crédits ouverts au budget de la Communauté urbaine - exercice 2 000 - compte 211 100 - fonction 824 - opération 00254.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,